

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Surmonter les nuits blanches – Le traitement de l'insomnie (CEM-313)

No d'activité : 95965

Date : mardi le 21 octobre 2025

Lieu : La Sirène de la Mer

Coordonnées : 114 Av Dresden, Mont-Royal QC H3P 2B6

RÉSERVÉE aux omnipraticiens et aux autres professionnels* de la santé du «CIUSSS du NORD de l'Île de Montréal». *Des frais sont applicables pour les non-membres de l'AMOM.

Objectifs

À la fin de cette activité d'apprentissage, les participants seront en mesure de :

1. Définir les options de traitement non pharmacologiques de l'insomnie chronique et orienter les patients vers les ressources ou les services appropriés;
2. Décrire les indications, l'efficacité et les limitations des interventions pharmacologiques sur le sommeil;
3. Reconnaître les troubles associés à l'insomnie chronique qui nécessitent un traitement;
4. Gérer l'utilisation des médicaments optionnels ou d'autres agents d'endormissement pour le traitement de l'insomnie.

Président de séance : Dre Julie Perreault

Horaire

2025-10-21	18:00	18:30	Accueil/Clôture		
2025-10-21	18:30	20:00	Conférence	CEM-313 Surmonter les nuits blanches-Le traitement de l'insomnie Études des cas suivants: La femme d'âge moyen qui se réveille en sueur et incommodée. Le consommateur intensif d'antihistaminiques en vente libre (avec syndrome métabolique) Sommeil sous alerte maternelle.	Dr Alexandro Zarruk, interniste
2025-10-21	20:00	20:10	Pause/Repas		
2025-10-21	20:10	21:40	Atelier	CEM-313 Surmonter les nuits blanches-Le traitement de l'insomnie Études des cas suivants: La prescription de zopiclone pour une «courte durée» qui n'en finit plus La trazodone au long cours Le patient qui ne veut pas abandonner le lorazépam après un deuil.	Mme Nancy Légaré, pharmacienne
2025-10-21	21:40	21:45	Accueil/Clôture		

L'INSCRIPTION en LIGNE et la SIGNATURE de la LISTE des PRÉSENCES sont OBLIGATOIRE (Attestation) Tous les médecins omnipraticiens — qu'ils soient membres de l'AMOM, de l'AMCSLCQ ou non affiliés à une association — ainsi que tous les autres professionnels* de la santé doivent s'inscrire à la formation via le site www.amom.net, en cliquant sur l'onglet «Formations» depuis la page d'accueil. *Des frais s'appliquent aux non-

membres de l'AMOM.

Si vous n'avez pas encore de compte en ligne auprès de l'AMOM, il sera nécessaire d'en créer un. Merci de vous assurer de sélectionner le bon libellé dans le menu déroulant («membre» ou «non-membre») et de remplir le formulaire en entier. Pour ce faire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.amom.net/inscription.

Assurez-vous également d'ajouter votre numéro de pratique à votre profil afin que nous puissions entrer votre présence. Une fois votre compte créé, vous pourrez vous inscrire aux formations.

Les places sont limitées à 40 participants.

Veuillez noter que le soutien technique pour les inscriptions ne pourra être assuré à moins de 24 heures de la date de la conférence. Nous vous recommandons donc de vous inscrire à l'avance afin de garantir une participation fluide à l'événement.

L'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Eisai Limitée.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.